

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 18 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 27 octobre 2022

Date d'affichage du compte rendu : 24 janvier 2023

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS - Frédéric GUERINET - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absents : Laurent COURCENET - Raphaël JACQUES

Procuration : Laurent COURCENET à Patrick VIVERGE

Mme Christine BERREZ est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 08 novembre 2022
2. Décisions du maire dans le cadre de ses pouvoirs propres
3. Chemin du cimetière : présentation du devis
4. Travaux rue de Foucherans : Devis pour bordures T2 côté zérophycol
5. Reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités au Grand Dole
5. Questions diverses
 - a. Colis des anciens

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 novembre est approuvé à l'**unanimité**.

1) DECISIONS DU MAIRE

a) Le maire présente les factures pour la Cérémonie du 11 novembre, factures Intermarché (alimentation pour 214,15 € et 50 € pour la gerbe) et 300 € pour la chorale. Plusieurs conseillers s'en étonnent car Mr Norbert BACKENSTRASS avait annoncé que sa chorale venait bénévolement.

b) Le maire informe le conseil municipal que le coût du remplacement des poteaux incendie a été de 6 961.44 €. Les conseillers lui font remarquer que cette dépense dépasse le plafond autorisé et aurait dû passer en délibération.

Vote à l'**unanimité**.

2) CHEMIN DU CIMETIERE : PRESENTATION DU DEVIS

Le montant du devis est de 18 417,60 €.

M. VANDELLE précise que ce devis sera peut-être réactualisé vu qu'il n'a pu être réalisé pendant les travaux de la rue de Foucherans.

Vote à l'**unanimité**.

3) TRAVAUX RUE DE FOUCHERANS : DEVIS POUR BORDURES T2 COTE ZEROPHYCOL

Les différents travaux sont appréciés et ont respecté les devis et les délais, les seules remarques concernent quelques bordures de dalles qui nécessiteront d'être cimentées.
Des bordures ont été validées côté chemin piétonnier compensées au niveau coût par certains travaux non réalisés.

M. VANDELLE rappelle que lors d'une réunion de chantier avec la SJE et le SIDEC, on avait aussi envisagé de placer des bordures sur le deuxième côté pour éviter le contact direct avec la végétalisation (racines, terre) et limiter les risques d'affaissement de l'enrobé. Le maire y est opposé et a choisi de ne pas soumettre ce devis au vote du conseil municipal.

4) REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES AU GRAND DOLE

Mme MAIRE souhaite connaître la différence entre la somme perçue et celle qui est à reverser.
Aucune réponse n'a pu être donnée.

Vote à l'**unanimité**.

5) QUESTIONS DIVERSES

a) La remise des colis aux anciens se fera lors d'un apéritif le 17/12/22 en salle de réunion.
Les conseillers apporteront les colis au domicile des personnes qui ne pourront ou ne souhaiteront pas venir. Le montant des colis est 2 200 €.

Vote à l'**unanimité**.

b) Le maire recevra le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) qui fera de nouvelles propositions.

c) Une réunion entre les 3 maires (Champvans, Monnières, Sampans) aura lieu mardi 06/12 pour présenter les projets communs. Le maire indique que Mr Backenstrass souhaite y assister. Les 2 adjoints souhaitent également y participer.

d) Le maire a rencontré un cabinet d'étude (MERLIN) pour la construction d'un éventuel tunnel pour traverser la départementale.
Mme MAIRE précise que projet devrait logiquement être porté par le Département ou éventuellement se rapprocher de la Communauté d'agglomération du Grand Dole.

e) Mr Vandelle avait demandé les semaines précédentes à plusieurs reprises, si les demandes de subventions avaient bien été faites, il n'a à sa connaissance que les dossiers déposés pour l'agence de l'eau et pour la subvention de l'état (DETR). Le maire n'a pas pu donner de réponses.

f) Mr Vandelle demande si le locataire, rue de la mairie, a quitté son logement.
Rappel : il désirait quitter son logement au 1^{er} Décembre et une lettre recommandée avait été envoyée en ce sens pour prendre date et réduire son préavis.
La réponse du maire est négative.

La séance est levée par le maire à 18 H 40.

La secrétaire de séance
Christine BERREZ



Le Maire,
Patrick MIVERGE

